

# Coexistence dynamique du français et des langues partenaires au Sénégal Didactique et aménagement linguistique en Afrique francophone

Chérif MBODJ  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

## Introduction

Plus d'une vingtaine de langues africaines <sup>1</sup> sont parlées comme langues premières (« maternelles ») au Sénégal. Elles se répartissent entre le groupe atlantique, environ 90 % des locuteurs (Doneux 1977 : 68), et le groupe mande.

Le créole portugais est la première langue des descendants des Cap-verdiens, désormais intégrés à la population sénégalaise, tandis que l'arabe est la langue maternelle des Syriens, Libanais et Mauritaniens dont un certain nombre sont de nationalité sénégalaise.

Le français est également langue première dans un nombre non négligeable de familles.

Les principales langues secondes sont le wolof, le français, le créole portugais et l'arabe. Mais ce contexte linguistique fortement multilingue est cependant caractérisé par une nette dominance du wolof et du français. Le français est la langue officielle du pays et le wolof la *lingua franca* de plus de 80 % de la population. Dans les échanges verbaux, le wolof peut intervenir à tout

moment et en toute circonstance, même dans les domaines où l'usage exclusif du français est attendu.

Cette contribution tente de décrire la situation sociolinguistique en examinant, notamment en milieu urbain où convergent toutes les communautés linguistiques, la gestion de la coexistence dynamique du français (à la fois langue officielle et langue de communication interethnique) et des langues nationales dites partenaires <sup>2</sup> dont la dynamique et la taille démographique des locuteurs sont variables.

La coexistence du français et des langues partenaires a engendré, pour toutes ces langues en présence tant au Sénégal que dans les autres régions d'Afrique, des particularités lexicales qui les ont véritablement enrichies et qui leur ont permis ainsi de répondre avec plus d'efficacité aux besoins de communication des personnes intéressées. S'agissant du français, le *Dictionnaire universel*

n'a pas manqué d'enregistrer les apports les plus pertinents et les plus significatifs des langues partenaires. Un débat s'est instauré entre partisans et adversaires d'un « français d'Afrique » ou d'un « français en Afrique ». Mais toujours est-il que les pédagogues se sont interrogés et s'interrogent encore sur la norme du français à enseigner au vu des « contaminations » qu'a subies, ici en Afrique, le français de l'Hexagone.

Cette contribution aborde également le développement terminologique des langues partenaires d'Afrique de l'Ouest (en relation avec le français qui sert généralement de langue de départ). L'objectif visé par cet effort d'aménagement linguistique, auquel le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) et le Réseau francophone d'aménagement linguistique (Rifal) ont apporté leur soutien indéfectible depuis plus d'une décennie, est de rendre les langues partenaires plus aptes à véhiculer des connaissances scientifiques et techniques et à exprimer les réalités du monde moderne.

## **SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DU SÉNÉGAL**

### **Tableau synoptique du français et des langues partenaires**

Au Sénégal, on note une expansion de l'usage du français qui concerne quasiment toutes les catégories socioculturelles des milieux urbains, y compris celles des locuteurs peu scolarisés et même des locuteurs non scolarisés. Le fait concerne moins les milieux ruraux où les locuteurs peuvent faire de leur langue ethnique un usage quasi exclusif. Il relève plutôt de ce qu'il est convenu d'appeler « l'appropriation diffuse » du français dans une situation d'urbanisation linguistique en contexte africain francophone, où « il existe toujours, et pour chacun, des situations où la prise de parole en français est attendue, ou du moins acceptée, quelque soit

par ailleurs le degré d'approximation du français qui s'y réalise », le français s'y manifestant « souvent tout simplement pour ce qui se donne pour du français dans le cadre du discours où son choix produit un sens, ou encore par des segments français d'un parler mixte » (Wald 1994).

Parallèlement, on constate une recrudescence de la revendication d'une authenticité traditionnelle et culturelle qui privilégie grandement l'argument linguistique comme indice du marquage des appartenances (ou des options) identitaires. Aussi les langues locales sont-elles créditées dans le discours épilinguistique des locuteurs de vertus participant de l'affirmation de l'identité africaine dans un contexte où le français étend de plus en plus son rayonnement.

La colonisation française s'est d'abord implantée en territoire wolof, lequel territoire est devenu rapidement, surtout en ses points principaux, le centre d'attraction où convergèrent toutes les composantes ethniques du pays qui durent adopter le wolof comme langue de communication dans ce nouveau contexte. Par ailleurs, les Wolof, très entreprenants dans le domaine du commerce, et très mobiles dans leurs activités, ont vite fait d'investir des territoires assez éloignés du leur où ils s'installèrent en petites communautés solidaires, avec leurs us et coutumes et leur langue, tout en vivant en bonne intelligence avec les populations locales. Il s'y ajoute que «les Wolof furent les premiers à s'intégrer dans l'appareil administratif colonial qui, par la suite, reposa en grande partie sur eux» (Hesseling 1985:176) <sup>3</sup>. Ce phénomène de wolofisation qui « serait un processus expansionniste liant langue et pouvoir depuis les origines » (Juillard 1995 :34) a progressivement mis le wolof dans une position vedette de langue véhiculaire nationale face au français, devenu langue officielle à l'accession du pays à l'Indépendance, dans les centres urbains sur l'ensemble du territoire. Les Wolof sont réputés parler un « bon français ». Cette opinion, largement partagée (mais souvent sous un rapport stigmatisant qui en fait des assimilés, des acculturés, etc.), alliée à leur position au cœur de l'administration et des autres domaines d'utilisation officielle du français, leur confère un rôle important dans la diffusion progressive qu'a connu le français après l'Indépendance et qui connaît une accélération « démocratisante » à l'heure actuelle.

Quid des autres langues présentes sur le territoire ? On peut les classer schématiquement en deux catégories : la première comprend les cinq autres langues qui ont pendant longtemps bénéficié du statut officiel de « langues nationales » (au même titre que le wolof) considérées comme les plus représentatives. La seconde regroupe toutes les autres langues considérées comme minoritaires et confinées dans un fonctionnement intra-communautaire étroit (cf. Fal, 1992 ; Moreau et Thiam 1996). Parmi les langues de la première catégorie (diola, malinke, pulaar, sereer et soninke, en sus du wolof), certaines ont un statut assez marqué de langue régionale localement majoritaire, mais il demeure que le taux de véhicularité du wolof est plus important partout et se confirme de plus en plus au fil du temps <sup>4</sup>.

## **Usages linguistiques en ville**

Le contexte urbain sénégalais est fortement multilingue et il se dégage donc ici, comme nous l'avons déjà souligné, une dominance nette du wolof et du français. La définition de leurs fonctions ne se satisfait plus de la répartition « langue officielle — langue des institutions /vs/ langue véhiculaire — langue de la communication informelle interethnique » : Le français joue bien souvent un rôle de langue véhiculaire (Thiam 1992 : 500) et le wolof est très présent dans des domaines théoriquement réservés au français, comme l'administration ou l'enseignement. Ce rapprochement des fonctions communicationnelles se traduit par une non-distinction des contextes de leur utilisation, non-distinction dont le lieu le plus démonstratif est l'alternance et le mélange de ces deux codes linguistiques.

Ce mélange aboutit à l'émergence du code mixte wolof-français appelé par ailleurs « wolof urbain », du fait qu'il constitue le vernaculaire urbain le plus largement usité par l'ensemble des communautés sociales présentes dans la ville. On voit le rôle fondateur que joue le français dans l'émergence de ce code communicationnel, et que l'on retrouve dans un type similaire de mélange avec d'autres langues locales dans leurs contextes de dominance régionale tels le diola à Ziguinchor, le bambara à Tambacounda ou le poular dans les grandes villes du Fouta (Podor, Matam...). Le français se retrouve ainsi « à l'intérieur » de toutes les langues locales chez les locuteurs qui le possèdent, ce qui n'est pas toujours le cas pour le wolof qui est souvent associé à des caractéristiques négatives aux yeux des représentants des autres communautés ethniques, traits que l'on ne prête pas d'ordinaire au français du fait qu'on le place hors de la compétition (cf. Moreau 1992).

À Dakar, qui constitue un pôle de référence en matière d'usages linguistiques pour la plus grande partie des locuteurs des autres grandes villes, l'usage du français est presque à parité égale avec l'usage du wolof dans les milieux bilingues et pénètre même les milieux à majorité de locuteurs non scolarisés et non francophones. Les autres langues parlées entre membres de la même communauté ethnique subissent beaucoup l'influence du français à travers les faits d'alternance codique. D'où il apparaît un certain dissentiment, ce nous semble, entre la réalité de la dynamique sociolinguistique des usages et la prétendue objectivité statistique qui minimise de beaucoup l'usage du français dans le pays. Les pratiques langagières en milieu urbain font appel de manière constante à la langue française, autant sous une forme indépendante, chez les francophones bilingues surtout, que sous une forme métissée avec les langues locales, le wolof en premier lieu, chez la majeure partie des locuteurs citadins.

### **À propos des représentations linguistiques**

Dans les pratiques, les deux langues les plus parlées en milieu urbain sont donc le français et

le wolof, et ceci par l'ensemble des composantes sociales et ethniques. Leur influence est grandissante en ville et ils acquièrent de plus en plus de locuteurs là même où l'on pourrait s'attendre à leur absence. Pour le wolof, il pénètre des situations caractérisées par une homogénéité linguistique allogène, et il devient problématique pour beaucoup de parents non wolof d'enfants nés à Dakar, par exemple, de leur faire acquérir la langue de leur ethnie. Il est en effet assez courant de voir des petits Dakarois Sereer, Haal-pulaar, Diola, etc., qui ne s'expriment qu'en wolof et n'ont aucune compétence active dans leur langue ethnique <sup>5</sup>.

Pour le français, on en observe une large diffusion qui implique même les locuteurs non scolarisés. Ce phénomène est favorisé par la pratique de la variété mixte de langue faite du mélange du français et du wolof par le biais d'emprunts de divers types et d'alternances codiques tout aussi diversifiées, aussi bien à l'intérieur d'un même discours que dans les interactions d'un locuteur à l'autre. Les voies d'acquisition du français s'en trouvent diversifiées et ne se circonscrivent plus au domaine exclusif du système scolaire formel, et chez beaucoup de locuteurs non scolarisés, la pratique de ce code mixte wolof-français se trouve être, en amont comme en aval, la raison d'un certain apprentissage du français visant son appropriation discursive (cf. Thiam 1997).

Si donc wolof et français apparaissent comme de « véritables glottophages » pour les autres langues en présence, ils ne présentent pas l'un pour l'autre ce type de danger. Le rapport entre ces deux langues est, certes, souvent interprété comme conflictuel dans le discours épilinguistique des locuteurs : l'usage du wolof et des langues locales est associé à des valeurs d'authenticité culturelle et au respect de ces valeurs, celui du français à la modernité et, d'un avis largement partagé, à la déviation, au plan moral, qui caractériseraient les situations urbaines et la vie actuelle au Sénégal, faite d'irrespect des jeunes envers leurs aînés, de lucre et d'absence de probité chez beaucoup de ces derniers.

Mais le discours épilinguistique qui révèle ces sentiments et les représentations qui s'y attachent ne semble refléter que le caractère éminemment contradictoire de cette situation, au regard des pratiques langagières en milieu urbain qui, elles, montrent qu'il n'a souvent aucune emprise sur la réalité sociolinguistique.

Celle-ci, en vérité, serait plutôt faite de la complémentarité, fonctionnelle et symbolique, du français et des langues du terroir, dans un rapport dialectique qui sous-entend nécessairement la concurrence liée à la problématique de leurs statuts et de leurs rayonnements locaux respectifs. En effet, il apparaît que les langues les plus influentes, dans l'imaginaire collectif, se trouvent dans des rapports moins conflictuels entre elles, face aux autres, plus minorées, dont la lutte ne disposerait pas de suffisamment d'armes et se résumerait à des postures

socio-symboliques à travers un discours épilinguistique s'appuyant sur une fiction militante qui transcende toute objectivité analytique.

La complémentarité fonctionnelle doit se percevoir non pas sous le rapport diglossique et la compartimentation des situations d'usage des langues, mais du fait que les lieux sociaux de la ville requièrent une compétence en français et en wolof pour couvrir des rôles communicationnels différenciés en fonction des langues, dans la même situation d'interlocution : selon qu'on se place dans le cadre d'un discours référentiel ou d'autorité, ou dans le cadre d'une relation de convivialité, de connivence ou de convergence, on passe librement d'une langue à l'autre ou au mélange des codes. Dans les situations formelles explicitement discriminées, (i.e. assemblée officielle /vs/ traditionnelle) on tendra vers une production de la plus haute facture authentique, qui interdit le métissage des codes (sans qu'on puisse toujours l'éviter), à la recherche d'une stature sociale de haut niveau, indexée sur le prestige de la langue dans le contexte donné. Cette discrimination n'est pas objectivement synonyme de conflit ou de hiérarchisation diglossique : elle est inhérente à la situation de plurilinguisme et répond chez le citoyen bilingue à la satisfaction de visées communicationnelles et identitaires, mais dans une dynamique interactionnelle et non comme une donnée figée, caractéristique de tel individu ou de tel groupe.

Ce rapport n'exclut pas la concurrence, naturelle (?), liée à la problématique de leurs statuts et de leurs rayonnements géolinguistiques et sociaux respectifs. Mais il semble que le discours épilinguistique ne retienne que ce dernier aspect et tend à une sorte de "totémisation" de la notion de langue du terroir, langue de l'ethnie et de la culture d'origine des locuteurs. Cela amène grossièrement à la formule « plus une langue est influente, puissante, plus elle est ressentie comme dominante et est rejetée dans l'imaginaire des natifs des autres langues ». Cette représentation conflictuelle des rapports entre les langues, basée sur une théorisation diglossique <sup>6</sup> assez réductrice, est le produit d'un discours militant réitératif, repris à leur compte par les locuteurs quand on les invite à se prononcer sur les langues, leurs usages et leurs rapports, sans que cela n'ait une réelle incidence sur leurs comportements langagiers.

On pourrait retenir en résumé que l'analyse du rapport des langues dans les situations urbaines au Sénégal fait ressortir une coexistence « pacifique » mais complexe dans les usages et les pratiques, et dans l'imaginaire des locuteurs. La situation apparaît souvent comme conflictuelle ou donnée comme telle à des fins de revendications ethnolinguistiques. Cependant, même dans les cas déclarés d'allégeance à la traditionalité qui « s'en va-t-en guerre » contre l'usage du français et du mélange wolof-français, les locuteurs de la situation urbaine qui réussissent la forme linguistique « pure », « authentique », etc., qu'ils prônent dans leur discours épilinguistique sont assez rares et le deviennent de plus en plus. De ce fait, le français est à ce point présent dans les interactions langagières en milieu urbain qu'il s'impose de le considérer comme faisant partie du patrimoine linguistique local.

## **PARTICULARITÉS LEXICALES ET NORME(S) DE RÉFÉRENCE DU FRANÇAIS**

### **Des africanismes**

La coexistence dynamique du français et des langues africaines a retenu l'attention de la lexicologie et de la lexicographie.

Lors de la « IV table ronde des Centres de linguistique appliquée d'Afrique francophone », tenue à Dakar du 14 au 17 mars 1979, deux descriptions spécifiques du français au Sénégal [7](#) ont été respectivement publiées par le Département de linguistique de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Dakar et par le CLAD

[8](#)

(Dumont 1983 : 253-259).

Les africanismes [9](#) « ont été sélectionnés en fonction des écarts qu'ils représentaient par rapport à la norme du français central, celle de l'usage largement accepté dans toutes les régions de France » (Dumont 1983 : 253).

On peut constater que, d'une manière générale, du côté du français, les particularités lexicales nouvellement créées servaient à désigner des réalités spécifiquement africaines (le chêne européen ne pouvant pas remplacer le baobab africain [10](#)), tandis que du côté des langues africaines, elles servaient à nommer des réalités liées au progrès du monde de la science et de la technique [11](#). Deux types de procédés d'enrichissement avaient permis d'obtenir ces signifiants nouveaux : d'une part, le recours aux sources externes comme l'emprunt et, d'autre part, le recours aux sources internes telles que la dérivation et la composition (au plan morphologique), la syntaxe et la sémantique [12](#)

Dans les années 1990, l'université Cheikh Anta Diop s'est dotée d'une équipe de recherche qui, dans le cadre du Réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », s'était fixé comme objectifs : 1) d'actualiser la première génération d'inventaires de particularités lexicales du français au Sénégal dans les domaines de l'écrit et de l'oral pour la période allant de 1980 à nos jours et 2) de contribuer ainsi à la réalisation de l'IFA2.

### **Le français d'Afrique ou le français en Afrique ?**

Mais il convient de signaler ici que les recherches sur les africanismes (ou de toute autre appellation pour désigner les nouvelles acquisitions du français en Afrique) n'avaient pas manqué de susciter un débat aussi bien sur leur pertinence que sur leur opportunité, entre partisans et adversaires d'un « français d'Afrique » ou d'un « français en Afrique ». On s'est même posé la question de savoir s'il s'agissait d'un créole français ou d'un français créole (cf. Manessy 1978). Dans sa préface au *Lexique du français au Sénégal* <sup>13</sup>, le président Léopold Sédar Senghor, se réjouit que non seulement le lexique en question puisse paraître à l'occasion de la Huitième Biennale de la langue française, mais également qu'il puisse être considéré comme une contribution importante à ce débat d'autant plus, fait-il remarquer, « que l'un des trois thèmes de la Biennale est “Langue française ou langues françaises” » (Blonde Dumont et Gontier 1979 : 3) <sup>14</sup>.

Pour en revenir à ce débat, nous signalerons que Manessy (1978 : 75) s'insurgeait contre les expressions « français du Sénégal, français du Cameroun et que Tabi Manga rejetait toute idée « d'africanisme », soupçonnant

IFA

<sup>15</sup>

« d'être comme une légitimation d'un français-ghetto à destination exclusivement africaine » et de poursuivre : « l'idée même de français d'Afrique semble comporter quelque chose de vicieux idéologiquement ».

« Le français d'Afrique, pour quoi faire ? » s'interroge Kossi A. Afeli (1990) avant de reprendre la typologie des africanismes que Suzanne Lafage (1975) avait établie dans son *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (actuel Bénin)

<sup>16</sup>

. Lafage répartit les africanismes en trois types

<sup>17</sup>

. Le premier type concerne les « africanismes lexématiques » parmi lesquels elle distingue :

1. des « termes ne figurant pas dans les dictionnaires du français » et qui sont soit des emprunts aux langues africaines tels que les mots éwé ( *gari* « farine de manioc rôtie »), soit des formations locales (

*o-épouse*

« une des épouses d'un polygame ») ;

2. des « termes figurant dans les dictionnaires du français mais usités sous une forme abrégée » : *soutien* pour soutien-gorge, *taille* pour taille-crayon ;

3. des « termes dans des dictionnaires du français mais subissant localement un changement de catégories grammaticales », ex. *feu*, qui, d'adjectif, devient nom, à la place de *défunt* : *Nous sommes allés voir la famille du feu, au lieu de nous sommes allés voir la famille du défunt* □



;

4. des hybrides : *boyesse, nana-benz*.

Le second type concerne les africanismes sémantiques qui sont des termes figurant dans les dictionnaires du français mais ayant subi un changement de sens :

- soit par translation : *aviation* pour *aéroport*, *commerce* pour *magasin* ;
- soit par extension de sens : *case* pour *habitation* en général ;
- soit par restriction de sens : *lunettes* pour désigner seulement *lunettes de soleil* ou *verres médicaux*

;

- soit par l'introduction de différences de connotation importantes : *ventre* pour siège des sentiments, ou de dénotation : *capitaine* pour *poisson*, *gendarme* pour *oiseau*.

Sont également intégrés dans le second type d'africanismes les «impropriétés usuelles » : *caïm*

*an*  
pour  
*crocodile*

,

*biche*  
pour  
*antilope*.

Le troisième type d'africanismes est constitué par les termes rares ou techniques en « français central » mais d'usage courant en français d'Afrique : *coir, cabosse, pian, harmattan*. On pourrait y ajouter le terme

*laptot*

qui, au Sénégal et dans les ports d'Afrique noire, désigne les piroguiers matelots, débardeurs.

Et Kossi A. Afeli, comme Tabi Manga de rejeter l'appellation « français d'Afrique ». Car, dit-il, ce n'est parce que le français d'un Africain comporterait des mots africains comme *gari, boubou*, qu'il cesserait être français tout court pour devenir le « français d'Afrique ». L'emprunt, précise-t-il, est un phénomène universel : « dans une situation de langues en contact, chacune de celles-ci, en principe empruntera à l'autre les mots désignant des réalités qu'elle ne connaît pas » (Afeli 1990 : 6). Et Michel Tétu y voit « (...) la manifestation de la vigueur du français en

terre africaine. On reconnaît aujourd'hui la nécessité de particularités lexicales régionales (...). De même que les Québécois ont dû assimiler, copier, transformer ou inventer des mots pour nommer le froid, la végétation et la nature nordiques, ou les réalisations modernes du secteur hydro-électrique où ils sont passés maîtres, de même pour désigner la faune et la flore africaines, les réalités climatologiques, sociologiques, politiques et culturelles de ce continent, il a fallu modifier le vocabulaire né dans un pays occidental, tempéré et européen. » (Tétu 1980 : 8).

On pourrait donc retenir que ceux qui rejettent l'existence d'un français d'Afrique souhaitent affirmer leur appartenance à une Francophonie dotée d'une seule langue, le français. Celui-ci étant naturellement enrichi par les différents apports de l'espace qu'il occupe. Et ces différents apports ont fait l'objet de maints travaux pour en faire ressortir les variétés nationales. Nous avons déjà évoqué ceux effectués au Sénégal, au Cameroun et au Togo. On pourrait également citer ceux d'autres pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Centrafrique, le Congo, etc.

Mais il reste que l'appropriation du français en Afrique <sup>18</sup> comme langue de communication est une réalité <sup>19</sup>. À ce sujet, il serait intéressant de lire le numéro 104 (décembre 1994) de la revue *Langue française* consacré au thème « Le français en Afrique noire, faits d'appropriation ». Différents auteurs y abordent des questions liées à cette appropriation qui peut être considérée comme différente selon qu'elle résulte, d'une part, d'une « langue véhicularisée et/ou en voie de vernacularisation, et peut-être de créolisation (Cameroun, Côte d'Ivoire) ou, d'autre part, d'une diffusion scolaire (Centrafrique, Guinée) » (Gandon 1994).

## **Norme(s) du français à enseigner ?**

Sur le plan pédagogique, on s'interroge sur le type de français à enseigner : faut-il enseigner un ou plusieurs français d'Afrique ? Mais même si l'avenir du français est dans sa diversité, il n'en reste pas moins qu'il ne faudrait pas qu'il «dérive dans toutes les directions, sans guide, sans norme et sans cohésion» (Tétu 1980 : 8). Se pose donc le problème de la norme du français à enseigner. S'agira-t-il d'une norme endogène <sup>20</sup> ou exogène, acrolectale <sup>21</sup> ou mésolectale <sup>22</sup>

ou, pour reprendre la terminologie utilisée par J.C. Corbeil lors de la « Quatrième table ronde.... » qui s'est tenue à Dakar en mars 1979, et citée par Dumont (1983 : 250-251), d'une norme réelle

<sup>23</sup>

, d'une norme construite

<sup>24</sup>

, d'une norme idéale

[25](#)

ou d'une norme pédagogique

[26](#)

? En tout état de cause, l'enseignement du français, même si on se pose la question de savoir quel français enseigner, même si on se pose la question de savoir s'il faut l'enseigner comme langue étrangère ou comme langue seconde, doit s'inscrire selon l'avis de nombreux spécialistes dans le multilinguisme, même s'il occupe une position institutionnellement privilégiée en Afrique, à la fois comme langue officielle et langue d'enseignement. Et cela Le Président Abdou Diouf n'avait pas manqué de le souligner lors du sommet francophone de Cotonou: « En Afrique, la langue française doit inscrire son maintien et son dynamisme dans le contexte linguistique, culturel, éducatif, médiatique et géopolitique africain. Elle cohabite avec nos langues dont on dit qu'elles sont partenaires. Mettons donc en œuvre ce partenariat » (Daff 1998).

### **3. AMENAGEMENT LINGUISTIQUE**

#### **3.1. Présentation générale**

Dans le cadre du développement terminologique des langues partenaires en relation avec le français, le Rint et le Riofil [27](#) puis le Rifal à partir de 2000 ont non seulement apporté leur soutien à la production de lexiques et de vocabulaires spécialisés, mais également organisé plusieurs sessions de formation ayant permis, d'une part, d'enseigner la terminologie à des chercheurs qui n'en avaient aucune connaissance et, d'autre part, de doter les pays du Sud d'un certain nombre d'équipements informatiques, de logiciels et d'utilitaires

[28](#)

susceptibles de les accompagner dans leur souhait d'œuvrer à la réalisation de bases de données textuelles multilingues pouvant être exploitées localement ou sur la Toile.

Dans la suite de notre exposé, nous allons nous intéresser à l'activité terminologique [29](#) du Module d'Afrique de l'Ouest.

#### **Le module d'Afrique de l'Ouest**

Le module d'Afrique de l'Ouest a été créé en 1994 dans le cadre du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) [30](#). Il regroupe, actuellement au sein du Rifal, les instituts de linguistique et/ou de langues suivants : Cenala [31](#) (Bénin), Clad [32](#) (Sénégal), Département de linguistique et des langues nationales (Mauritanie), Dnafla

[33](#)

puis CNR-ENF

[34](#)

(Mali), Indrap

[35](#)

(Niger) et Irla

[36](#)

(Guinée).

Le module est une structure internationale de coopération linguistique devant permettre aux pays et institutions précités de mettre en commun, chaque fois que cela est nécessaire, leurs ressources humaines et matérielles pour la réalisation de projets bien définis en vue de promouvoir leurs langues nationales.

L'objectif principal du module d'Afrique de l'Ouest est d'œuvrer à l'instrumentalisation fonctionnelle, à l'harmonisation et à la standardisation des langues parlées en Afrique de l'Ouest, d'une part, de permettre un traitement équitable du français et des langues partenaires pour un développement économique et social durable des pays concernés, d'autre part.

### **Activité terminologique du module d'Afrique de l'Ouest**

Le module d'Afrique de l'Ouest a déjà réalisé plusieurs lexiques et vocabulaires dans les domaines des élections, des mathématiques, des soins de santé primaire, de l'administration et travaille présentement à la publication d'une terminologie de l'informatique. Plusieurs langues africaines sont concernées : wolof, pulaar, mandinkakan, bambara, fon, yoruba, tamashaq, kanuri, hawsa, songhaï, zarma, soninke, soso. La langue de départ est le français.

Mais il faut signaler que le développement terminologique des langues africaines est confronté à plusieurs obstacles : le manque de soutien officiel, de moyens financiers, de personnel qualifié et de moyens d'échanges.

Or, l'enrichissement de nos langues nationales doit être considéré comme un moyen susceptible de contribuer efficacement :

- d'une part, à une bonne connaissance des termes équivalents à ceux des langues européennes dites « officielles » et de leur portée exacte dans le discours et, d'une manière générale, à une meilleure maîtrise des langues nationales ;
- d'autre part, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement ou de l'apprentissage des langues étrangères, en l'occurrence le français, dans le cas des pays francophones.

## 4. PERSPECTIVE ET CONCLUSION

On ne dira jamais assez que les pays africains doivent s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique claire et précise visant à faire de nos langues nationales et du français des outils de développement culturel, économique et social au grand bonheur de nos populations. À cet effet, il convient de relire l'essentiel des « Propositions pour un plan d'aménagement linguistique » faites par la réunion d'experts tenue à Brazzaville du 24 au 26 mars 1992 (Acct 1993).

Il est évident, en effet, que c'est seulement quand les populations sentiront une valorisation de leurs langues à travers le statut et les fonctions qui leur sont attribués qu'elles trouveront un intérêt à écrire dans ces langues, ce qui permettrait une standardisation et une normalisation plus aisées et donnerait un dynamisme nouveau aux processus d'instrumentalisation à tous les niveaux (textes législatifs, travaux de terminologie, etc.).

Et aux plans politique et économique, il s'impose que nos États affirment leur volonté de mise en œuvre d'une réelle politique de promotion des langues, notamment par la création d'un organisme (institut, office, observatoire ou académie) chargé de l'organisation et de la coordination des actions de recherche, de sensibilisation en direction des différentes franges des populations et de (re)valorisation des langues et des cultures locales, à côté du français que M. Lanciné de Côte d'Ivoire qualifie de « (...) clef pour nous ouvrir un monde et ouvrir le monde à nous » en précisant cependant que (mais) « c'est par nos langues africaines que nous comprenons et vivons la "Négritude" (...) » [37](#).

Pour l'avenir, il faut également envisager l'informatisation voire l'industrialisation des langues africaines. C'est ainsi que, lors de la première réunion du Rifal, en juin 2000, il a été décidé que les différents lexiques et vocabulaires concernant les langues africaines constitueraient une première base de données terminologiques sur Internet, car comme le faisait remarquer L.J. Rousseau dans le compte rendu de l'Assemblée générale du Rifal à Beyrouth en novembre 2002 publié dans la *Revue de la Francophonie* « Il ne fait donc aucun doute, aujourd'hui, que l'informatisation d'une langue constitue l'un des facteurs déterminants de son usage et de sa survie » (Rousseau 2002).

Il me paraît, par conséquent, très important voire vital de faire en sorte que les (ou certaines) langues africaines soient présentes sur la Toile. Il est clairement ressorti du « *séminaire sur le respect de la diversité linguistique et l'accès universel au cyberspace* »

, organisé à l'université de Mons-Hainaut (Belgique), du 16 au 22 mars 2002, que :

« Le cyberspace devient chaque jour plus riche de possibilités d'échanges de tous types et de consultations d'informations de toute nature ; nul doute dès lors, qu'à court terme, un nombre substantiel d'activités humaines ne pourront plus être envisagées sans moyens de télécommunications informatisés, notamment dans des secteurs stratégiques tels que ceux de l'économie, du monde de l'édition, de l'éducation ou de la presse (...). Il est patent que toutes les mesures favorisant l'accès, pour les ressortissants des pays du Sud, à des moyens techniques permettant l'entrée dans le cyberspace méritent d'être envisagées. D'autre part, la préservation des patrimoines matériels et immatériels de toute nation peut trouver dans le recours aux moyens informatiques et télématiques d'irremplaçables ressources. Enfin, la protection des langues et des cultures minoritaires et la garantie, pour ceux qui en sont les dépositaires, de pouvoir les utiliser sur la toile, paraissent indispensables » (Harmegnies et Renard 2002 : 2).

C'est le lieu de signaler que, dans la perspective de la création et de l'implantation prochaines de banques de terminologies en réseau sur Internet dans certains pays du Sud, le Rifal a organisé, en 2003, des sessions de formation dans les pays suivants : Centrafrique, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal (pour le Sénégal et la Mauritanie).

Le travail en réseau a également permis de poser le problème crucial des polices de caractères pour les langues africaines quant à leur utilisation sur Internet ainsi que l'impérieuse nécessité d'une harmonisation des systèmes de transcription officiellement en vigueur. Il convient de signaler qu'en ce qui concerne le wolof des chercheurs mauritaniens et sénégalais ont pu tenir, de 1993 à 1995, avec le concours de l'ACCT <sup>38</sup> (devenue Agence intergouvernementale de la Francophonie : AIF), plusieurs réunions de travail et de concertation à Nouakchott et à Dakar sur l'harmonisation des règles d'écriture du wolof en Mauritanie et au Sénégal (cf. Mbodj 2002). L'occasion nous a été ainsi donnée de constater que, sans cette concertation, les populations de nos deux pays respectifs allaient transcrire différemment la même langue qu'elles parlent de la même façon (le wolof). Il est hautement souhaitable qu'on en arrive à cette démarche avec la Gambie. Les systèmes de transcription de plusieurs langues de notre sous-région devraient être harmonisés, car il est bien aberrant qu'une même langue ait plusieurs systèmes d'écriture.

Reste tout de même posé, pour l'avenir, le délicat problème de la gestion des plurilinguismes nationaux. En effet, compte tenu de la complexité des situations linguistiques et de la multiplicité des langues dans nos pays et compte tenu de la modicité des moyens humains et financiers dont disposent les pays du Sud, ceux-ci sont confrontés à l'épineuse question de

savoir quelles langues aménager dans un premier temps. Car ce choix, qui en soi est douloureux, peut avoir des conséquences graves sur la stabilité du pays. Mais est-il possible de promouvoir, en même temps, toutes les langues d'un pays multilingue lorsque les ressources financières et humaines sont nettement insuffisantes ? Aussi faudrait-il peut-être s'entendre, avec « toute l'objectivité et la transparence scientifiques souhaitables », sur les critères susceptibles de permettre d'aider le pays en question à choisir la ou les langues sur laquelle ou sur lesquelles peut porter un aménagement linguistique immédiat. Dans le cas du Sénégal, la Commission nationale de la Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF) <sup>39</sup> avait recommandé à l'Etat du Sénégal de relever le statut des six langues nationales à celui de langues officielles dans le cadre d'une véritable politique de promotion de ces langues, de clarifier les rapports qu'elles devraient entretenir avec le français en préconisant un rôle de langue d'unification nationale pour le wolof, car, malgré l'attachement naturel que chaque groupe éprouve pour sa langue, c'est le wolof qui s'impose dans le rôle préconisé par la CNREF. Les cinq autres langues seraient utilisées conjointement avec le wolof et le français qui resterait langue officielle au même titre que les autres, chacune dans sa zone d'influence <sup>40</sup>

. « Ainsi, à l'Assemblée nationale par exemple, un député pourrait s'exprimer, selon son désir ou l'intérêt de ceux qui l'ont mandaté, soit en wolof, soit en français ; tandis que dans une assemblée au niveau régional, le conseiller pourrait choisir entre la langue régionale, le wolof et le français » (Fal 1992 : 71).

Autrement dit, si les conclusions de la CNREF étaient appliquées, il en résulterait, en résumé, une triglossie : « langue du milieu, qui véhicule les valeurs culturelles et aide au développement cognitif de l'enfant, langue d'unification nationale, destinée à promouvoir la conscience nationale, et langue étrangère, pour les besoins de la communication interafricaine et internationale » (cf. Ka 1993). Dans cette perspective, le wolof serait la langue d'unification et le français la langue seconde.

La réunion d'experts à Brazzaville, mentionnée plus haut, a indiqué quelques critères pouvant contribuer au choix des langues pour ne pas dire établir une planification linguistique : a) la masse critique ;

*b*

) la dynamique linguistique ;

*c*

) la fonctionnalité linguistique ;

*d*

) l'équipement linguistique ;

*e*

) la véhicularité et la transnationalité. Naturellement, on doit comprendre que ces critères-là n'ont qu'une valeur indicative et qu'il appartient à chaque pays de déterminer les voies et moyens de gérer son plurilinguisme en procédant auparavant à une étude très approfondie de sa situation sociolinguistique.

En tout état de cause, l'instrumentalisation et la promotion de certaines langues dans l'immédiat ne signifie en aucune manière l'exclusion des autres langues parlées par les communautés nationales. Il s'agit d'éviter, sous prétexte que les langues sont nombreuses et qu'on ne peut en choisir aucune au détriment des autres, de n'en promouvoir aucune en définitive. Il va sans dire que les communautés linguistiques doivent également s'investir dans le développement et la promotion de leurs langues respectives dans le cadre, par exemple, d'une décentralisation de l'administration et de ses démembrements. La promotion des langues nationales est une œuvre commune qui engage aussi bien l'Etat que l'ensemble des citoyens. Aucune dérobaie n'est permise à aucune des parties intéressées.

Enfin, et pour conclure, nous voudrions d'abord saluer tous les efforts que déploie le Rifal pour que les langues partenaires, ainsi que les institutions du Sud (et même celles de la Francophonie de l'extérieur) soient au rendez-vous du développement avant de dire qu'il serait temps que nos gouvernants retiennent, une fois pour toutes, que promouvoir une langue nationale c'est lui attribuer des fonctions précises à assumer dans le cadre du développement de la Nation tout entière par son intégration et son utilisation dans tous les secteurs (enseignement, administration, développement rural, commerce, santé, finances, etc.) où se jouent les destinées du pays.

## **RÉFÉRENCES bibliographiques**

ACCT (1993), Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (Espace francophone du Sud).

Blonde, Jacques, Dumont, Pierre, Gontier, Dominique (1979), *Lexique du français au Sénégal*, NEA.

Afeli, Kossi. A. (1990), « Le français, pour quoi faire ? », *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*, actes des journées scientifiques du Réseau LTT de Fès, 20-22 février 1989, Sous la direction d'A. Glas et Benoît Ouoba, p. 5-9.

Calvet, Louis-Jean (1994), « Quel modèle sociolinguistique pour le Sénégal ? Ou il n'y a pas que le véhiculaire », *Langage et société*, n° 68, MSH, Paris, p. 89-107.



Chaudenson, Robert (1989). *Langues, économie et développement*, tome 1, Aix-en-Provence, col. « Langues et développement ».

Daff, Moussa (1996). « Situation et représentations du français au Sénégal », Caroline Juillard et Louis-Jean Calvet (Éds) *Politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA/AUPELF-Uref, Beyrouth-Montréal, p. 143-148.

Daff, Moussa (1998). « L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *Diversité langues*, vol. III.

Décret n° 71-566 du 21 mai 1971 relatif à la transcription des langues nationales, modifié par décret n° 72-702 du 16 juin 1972.

Décrets n° 75-1026 du 10 octobre 1975 et n° 85-1232 du 20 novembre 1985 relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots en wolof.

Dialo, Amadou (1990), « Le contact wolof/français au Sénégal », *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*, actes des journées scientifiques du Réseau LTT de Fès, 20-22 février 1989, Sous la direction d'A. Clas et Benoît Ouoba, p. 59-68.

Diop, Cheikh Anta, (1975). « Comment enraciner la science en Afrique : exemple wolof (Sénégal) », *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, Série B, tome 37, n° 1, p. 154-233.

Diouf, Jean Léopold, « Quelle langue parlent-ils à Dakar », *Actes du Colloque International « Des langues et des villes » de Dakar*, Paris, ACCT/Didier Erudition, p. 227-236.

Direction de la prévision et de la statistique (1991). *Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal* (mai 1988).

Doneux, Jean-Léonce, (1977). « Les groupes linguistiques », *Atlas national du Sénégal*, p. 68.

Dumont, Pierre (1983). *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, ACCT-Karthala, 384 p.

Dumont, Pierre et Maurer Bruno (1995) *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, EDICEF/AUPELF, 224 p.

Dumont, Pierre et Mbodj, Chérif (1978). « Le wolof, langue de développement, étude des procédés d'enrichissement de la langue wolof », *La réforme des langues, histoire et avenir*, édité par Istan Fodor et Claude Hagège, vol. 1, p. 449-461.

Equipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF.

Fal, Arame (1992). « Les politiques linguistiques africaines : tendances et perspectives », Actes du Colloque International de Dakar, *Des langues et des villes*, Paris, ACCT/Didier Erudition, p. 67-72.

Gandon, Francis-Marie (1994). « Présentation », *Langue française*, n° 104, de décembre, Paris, Larousse, p. 6-10.

Gandon, Francis (1996). « Politique linguistique et identité : la rhétorique de l'antinomie dans le discours de la réforme (Projet de rapport général de la commission nationale de 1984) », Caroline Juillard et Louis-Jean Calvet (Éds), *Politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA/AUPELF-UREF, Beyrouth-Montréal, p. 189-200.

Harmengnies, Bernard, Renard, Raymond (2002). *Séminaire sur le respect de la diversité linguistique et l'accès universel au cyberspace. Rapport d'évaluation*

KA, Omar (1993). « Une nouvelle place pour le français au Sénégal », *French Review*, vol. 67, n° 2, printed in USA.

Juillard, Caroline (1995). *Sociolinguistique urbaine. La vie des langues à Ziguinchor (Sénégal)*, CNRS-Éditions, Paris, 336 p.

Juillard, Caroline (1997). « Réseau social », Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Hayen, p. 252- 257.

Lafage, Suzanne (1975). *Dictionnaire du français au Togo et au Dahomey*, Institut de linguistique appliquée, université d'Abidjan.

Manessy, Gabriel (1978). « Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français », *Langue française*, n° 37, février, sur « les parlers créoles », dir. R. Chaudenson, p. 91-105.

Manessy, Gabriel *et al.* (1991). *Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone*, Rapport scientifique, IDERIC-ACCT.

Martin V. et Becker Ch. (1977). « Les groupes ethniques », *Atlas national du Sénégal*, p. 64-67.

Maurer, Bruno (1994). « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? », Cécile Canut (éd.) *Imaginaire linguistique en Afrique*, Paris,

L'Harmattan, p. 27-37.

Mbodj, Chérif (1993). « Senegal : Language situation », *The Encyclopedia of language and Linguistics*, Oxford, Pergamon Press, p. 3840-3841.

Mbodj, Chérif (1994). « L'activité terminologique au Sénégal », Bruxelles, *Terminologies nouvelles*, n° 11, p. 3-9.

Mbodj, Chérif (1996). « Des lexiques en langues africaines (sāngo, wolof, lingala) pour l'utilisateur de l'ordinateur », en collaboration avec M. Diki-kidiri et A.B. Edema, *Revue Meta*.

Mbodj, Chérif (2002). « Orthographe commune et législation nationales : Une expérience d'harmonisation de l'orthographe du wolof entre le Sénégal et la Mauritanie », *Writing Africa*, Casas Book series n° 25, Cape Town, edit. K.K. Prah, p. 55-64.

Moreau, Marie-Louise (1992). « français, wolof et Diola au Sénégal. Quelles identités sociales », *Réalités africaines et langue française*, n° 24, Clad, Dakar, p. 53-73.

Moreau, Marie-Louise et Ndiassé Thiam (1996). « Stratégies de communication et attitudes linguistiques d'un groupe minoré : la cas des Manjak sénégalais », Juillard, Caroline et Louis-Jean Calvet (éds) *Politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA/AUPELF-Uref, Beyrouth-Montréal, p. 259-264.

Moreau, Marie-Louise, Ndiassé Thiam et Cécile Bauvois (1998). « Le marquage identitaire dans le français d'Afrique. Étude exploratoire au Sénégal », Louis-Jean Calvet et Marie-Louise Moreau (éds) *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes du français en Afrique francophone*, coll. Langues et développement : CIRELFA, Agence de la Francophonie/Didier Erudition, p. 111-127.

Ndao, Papa Alioune (1996). *Contacts de langues au Sénégal. Etude du code switching wolof-français en milieu urbain* : approches linguistique, sociolinguistique et pragmatique , thèse de doctorat d'État sous la direction de J.-B. Marcellesi.

Ngalasso, Mwatha Musanji (1990). « Pour une didactique comparative du français et des langues africaines en contexte scolaire », *Dialogues et Cultures*, n° 34.

Pujol, Mercé (1991). « L'alternance de langues comme signe de différenciation générationnelle », *Langage et société*, n° 58, p. 37-64.

Swigart, Leigh (1992). « Wolof, langue ou ethnie : le développement d'une identité nationale », Actes du Colloque International de Dakar *Des langues et des villes*, Paris : ACCT/Didier Erudition, p. 545-552.

Tetu, Michel (1980). « Avant-propos », *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B)* ), Paris, AUPELF-ACCT, p. 8.

Thiam, Ndiassé (1992). « Nouveaux modèles de parler et processus identitaires en milieu urbain : le cas de Dakar », Actes du Colloque International de Dakar *Des langues et des villes*, Paris : ACCT/Didier Erudition, p. 495-512.

Thiam, Ndiassé (1994). « Discours mixte et appropriation non scolaire du français à Dakar », *Revue PArole* , 1997-2, université de Mons-Hainaut, p. 147-159.

Thiam, Ndiassé (1997). « La variation sociolinguistique du code mixte wolof-français à Dakar. Une première approche », *Langage et société*, n° 68, p. 35-62.

Thiam, Ndiassé (1997). « Alternance codique », Marie-Louise Moreau (éd.) *Sociolinguistique. Concepts de base* ,

Mardaga, Hayen, p. 32-35.

Thiam, Ndiassé (1998a). « Repérages sociolinguistiques dans les désignations de la ville de Dakar (Sénégal) », *Revue PArole*, 1998-5/6, université de Mons-Hainaut, p. 113-139.

Thiam, Ndiassé (1998b). « Catégorisations de locuteurs et représentations sur le mélange wolof-français à Dakar », Cécile Canut (éd.), *Imaginaire linguistique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 91-105.

Thiam, Ndiassé (à paraître). « La coexistence du français et des langues nationales en contexte urbain sénégalais », à paraître dans les Actes des 2<sup>e</sup> Journées scientifiques du réseau « Sociolinguistique et dynamique des langues », *La coexistence du français et des langues nationales. Approche macro-sociolinguistique*

Unesco (1981). *Document cc. 80/SW/59*.

Unesco (1985). *African community languages and their use in literacy and education*, Unesco-Breda, Dakar.

Wald, Paul (1990). « Catégories de locuteurs et catégories de langues dans l'usage du français en Afrique », *Langage et société*, n° 52, MSH, Paris, p. 5-21.

Wald, Paul (1994). « L'appropriation du français en Afrique noire : une dynamique discursive », *Langue française*, n° 104, Paris, p. 115-124.

---

## Notes

1. Dans l'état actuel de la recherche, il est impossible d'être précis sur le nombre de langues et/ou de dialectes. [\[RETOUR\]](#)
  
2. Le terme « partenaires » doit être pris dans son acception politique. Il s'agit des langues en contact avec le français dans l'espace francophone. [\[RETOUR\]](#)
  
3. Citée par Juillard 1995 : 34. [\[RETOUR\]](#)
  
4. Les cas particuliers de langues transnationales tels ceux du créole portugais en Casamance ou du bambara dans la région de Tambacounda s'inscrivent parfaitement dans ce schéma. [\[RETOUR\]](#)
  
5. Ceci, il est vrai, est plus caractéristique de Dakar et des villes à majorité de locuteurs wolophones que de Ziguinchor, Tamba, Podor ou Matam où une langue régionale est traditionnellement dominante. [\[RETOUR\]](#)
  
6. Théorisation diglossique elle-même issue d'une certaine perception des principales dimensions (sociale, psychologique, interactionnelle) du phénomène tel qu'analysé sur un plan théorique général par Maurer (1998). [\[RETOUR\]](#)
  
7. Dont les spécificités ou particularités ont été dénommées « sénégalismes » par certains chercheurs par analogie avec les « belgicismes » par exemple. [\[RETOUR\]](#)
  
8. Centre de linguistique appliquée de Dakar. [\[RETOUR\]](#)

9. Terme qu'utilisaient certains chercheurs pour désigner ces particularités, ces spécificités du français en Afrique, souvent considérés comme des écarts, voire des fautes. [\[RETOUR\]](#)

10. Ex. : khalam. [\[RETOUR\]](#)

11. Concernant les emprunts des langues partenaires au français, on pourrait établir une distinction entre emprunt dénotatif et emprunt connotatif. Comme le souligne A. Dialo, « le premier accompagnant l'emprunt de la chose concernée (cf. wolof *suukar* « sucre » ...) l'autre ne se justifiant pas toujours ou n'étant pas obligatoire » (cf. wolof *orwaar* « aurevoir » (cf. Dialo 1990 : 59-68).

[\[RETOUR\]](#)

12. En ce qui concerne les emprunts du wolof au français, on peut citer pour la dérivation *fatigmaa* « fatiguement », *riisaaange*, *riisaay* « richesse ». Des exemples d'adaptation sémantique concernant la restriction : *perdi* « perdu = déluré, débauché », le glissement : *pose* : « poser = postiche, prothèse », la métaphore ou l'image : *seere*

: « serrer = être constipé, constipation ». S'agissant de la composition, on peut citer les exemples suivants ou l'un des termes peut spécifier ou préciser l'autre :

*gom-faas*

« gomme à effacer », *kuddu-cinwaar* « (cuillère-) écumoire », *sarbetu-fompukaay* « serviette (-essuyoir) ».

[\[RETOUR\]](#)

13. Cf. Blonde Dumont et Gontier 1979 : 3. [\[RETOUR\]](#)

14. A. Dialo fait remarquer que l'on pourrait « indiquer une possibilité ou une nécessité de



“déglobaliser” le français du Sénégal (...) en sous-ensembles “ethniques” tels que par exemple “le français des Toubabs du Sénégal”, “le français des Wolofs du Sénégal” » (cf. A Dialo 1990 : 65). [\[RETOUR\]](#)

15. Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. [\[RETOUR\]](#)

16. Cf. Lafage S. (1975) [\[RETOUR\]](#)

17. Certains exemples que mentionne S. Lafage (tels que *lunettes*) pourraient être contestables. Cela ne remet nullement en cause sa typologie des africanismes. [\[RETOUR\]](#)

18. Le n° 22 de juillet 1993 de la revue Langues et Développement mentionne que le Cirelfa (conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée) propose comme thème de l'appel d'offres 1994-1995, « La diffusion de la langue française dans l'espace francophone : modes d'appropriation ; types de compétences ; supports de diffusion ». [\[RETOUR\]](#)

19. Appropriation par des modes soit formels comme l'école, soit non formels : milieux extra-scolaires comme les salles de cinéma ou autres. [\[RETOUR\]](#)

20. Français parlé des Africains à des Africains. Il s'agit d'Africains culturellement enracinés en Afrique et dont les « usages linguistiques et langagiers ne mettent pas en cause l'intégrité du français ». La norme endogène ne correspond pas toujours à la norme scolaire ou à la norme académique qu'est censée transmettre l'école (Daff). [\[RETOUR\]](#)

21. Français scolaire normatif ou français acrolectal. [\[RETOUR\]](#)

22. Le français que l'enfant rencontre quotidiennement. [\[RETOUR\]](#)

23. « Elle correspond au comportement linguistique des individus à l'intérieur d'une société, l'individu étant en harmonie avec son pays. » [\[RETOUR\]](#)

24. La norme construite est « le modèle théorique élaboré par un chercheur tentant de décrire ce qu'il y a de commun aux gens qui communiquent. » [\[RETOUR\]](#)

25. « Mythe flottant, elle peut en effet être considérée comme une espèce d'abstraction mythique qui préside au comportement linguistique des locuteurs pour constituer ce que d'aucuns nomment le "sentiment linguistique", s'érigeant implicitement en juges du bien parler et du bien dire en fonction d'une intuition linguistique aussi infaillible qu'un instinct. » [\[RETOUR\]](#)

26. Dumont (1983) précise, en ce qui concerne le français au Sénégal, que la norme pédagogique « doit être définie à, partir de la norme réelle, locale, c'est-à-dire de l'observation de la réalité sénégalaise, une norme dite pédagogique permettant de résoudre les problèmes soulevés par l'utilisation du français au Sénégal dans les écoles de ce pays. » [\[RETOUR\]](#)

27. Réseau international des observatoires francophones de l'inforoute et du traitement automatique des langues. [\[RETOUR\]](#)

28. Il serait fastidieux de citer ici en détails tous les produits que les réseaux précités ont mis à

la disposition des modules du Sud ainsi que les thèmes de formation qui ont été abordés, en passant l'ensemble BDT à l'utilisation de Balneo. [\[RETOUR\]](#)

29. Concernant l'activité terminologique au Sénégal, nous demandons au lecteur de se reporter à MBODJ (1994). [\[RETOUR\]](#)

30. Le module d'Afrique de l'Ouest est actuellement membre du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal) suite à l'intégration du Rint dans le Rifal. [\[RETOUR\]](#)

31. Centre national de linguistique appliquée. [\[RETOUR\]](#)

32. Centre de linguistique appliquée de Dakar (université Cheikh Anta Diop de Dakar). [\[RETOUR\]](#)

33. Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée. [\[RETOUR\]](#)

34. Suite à la restructuration de la Dnafla. [\[RETOUR\]](#)

35. Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogiques. [\[RETOUR\]](#)

36. Institut de recherche en linguistique appliquée. [\[RETOUR\]](#)

37. Cf. Compte rendu de la première Biennale de la langue française à Namur, du 10 au 15 septembre 1965, publié dans la *Revue Vie et Langage*, décembre 1965, repris dans *Le français, langue sans frontières*, Le Pavillon-Roger Maria Editeur, Paris, 1973, p. 30.  
[\[RETOUR\]](#)

38. Agence de coopération culturelle et technique. [\[RETOUR\]](#)

39. La CNREF a été créée par les États généraux de l'Éducation et de la Formation tenus à Dakar du 28 au 31 janvier 1981. [\[RETOUR\]](#)

40. Voir ce qui se passe en Suisse. [\[RETOUR\]](#)